



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 décembre 2025

**Objet :** Approbation d'une servitude au bénéfice d'Electricité De France (EDF) relative à la pose d'un transformateur sur la parcelle AN 498

**Date de la convocation :** 12 décembre 2025

**Date d'affichage de la convocation :** 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 42

**Quorum :** 22

**Nombre de membres présents :** 26

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mathea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents :** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur Don Petru Luccioni ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur Graziani Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame PELLEGRI Leslie à Madame Jérôme Vivarelli-Mari ;  
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2121-1 alinéa 2 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 16 décembre 2025 ;

**Considérant** l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle AN 498 appartenant à la ville de Bastia sise dans le quartier du Vieux-Port, derrière l'immeuble « Pouillon » par EDF depuis 2015 ;

**Considérant** que ce poste de transformation est clos par un mur en pierres pour s'intégrer harmonieusement dans le site ;

**Considérant** qu'il convient de régulariser la situation en établissant une convention de mise à disposition relative à l'installation du poste de transformation sur la parcelle AN 498 pour une durée égale à la durée d'affectation au service public moyennant une indemnité de 2 000 € pour une occupation d'environ 20 m<sup>2</sup> (100€/m<sup>2</sup>) ;

**Considérant** que cette convention sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

#### **Article 1:**

- **Approuve** la constitution d'une servitude au bénéfice d'EDF moyennant une indemnité de 2 000 € relative à l'implantation d'un poste de transformation sur une emprise de 20m<sup>2</sup> sise sur la parcelle AN 498.

#### **Article 2 :**

- **Dit** que cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé, puis réitérée par acte notarié.

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude et l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 29/12/2025

Paul TIERI



Signé électroniquement le 25/12/2025

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.